



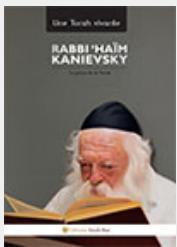
Traité Guittin

Michna 1 - Chapitre 6

האומר התקבל גט זה לאשתי, או הולך גט זה לאשתי אם רצה להחזיר, יחזיר; האישה שאמרה התקבל לי גיטי אם רצה להחזיר, לא יחזיר. לפיכך אם אמר הבועל אי אפשר שתתקבל לה אלא האvrת לך אם רצה להחזיר, יחזיר. רבנן שמעון בן גמליאל אומר, אף האומרת תול לי גיטי אם רצה להחזיר, לא יחזיר.

Si quelqu'un dit : « Reçois cet acte de divorce pour ma femme » ou « apporte cet acte de divorce à ma femme », s'il veut le reprendre, il le peut. Si la femme a dit : « Reçois pour moi mon acte de divorce » s'il veut le reprendre. C'est pourquoi si le mari lui a dit : « Je ne veux pas que tu le reçois pour elle, mais tu l'apportes et tu le lui donnes » s'il veut le reprendre, il pourra le reprendre. Rabban Chimon ben Gamliel dit : « Même si elle dit uniquement : « Prends pour moi mon acte de divorce » s'il veut le reprendre, il ne pourra pas le reprendre.

Rabbi 'Haïm Kanievsky



Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions